



Nous n avons pas de fiche de paie

Par **mick62640**, le **29/02/2008** à **15:18**

bonjour voila mon entreprise est en liquidation judiciaire nous avons eu que la moitié de notre salaire sans fiche de paie que peut on faire ? merci

Par **ly31**, le **01/03/2008** à **18:16**

Bonjour,

Votre employeur est en L.J. (Liquidation Judiciaire)

Je vous conseille de rentrer le plus rapidement possible avec la Chambre de Commerce qui sera vous indiquer quel est le Mandataire Judiciaire désigné dans cette affaire

Avec le nom du Mandataire Judiciaire prenez rendez vous au plus vite, et déclarer votre créance (le salaire manquant ...)

Je vous souhaite un bon week end

ly31 (n'hésitez pas à me contacter en cas de besoin)